

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGRÈMENT POUR LES INTERVENANTS BÉNÉVOLES

(en référence à la circulaire interministérielle n°2017-116 du 6 oct 2017)

Circonscription

CIVILITÉ NOM D'USAGE

Nom de naissance Prénom

Né(e) le à code postal
(ville de naissance)

Pays

Adresse précise

Téléphone courriel @

S'agit-il ? Premier agrément Renouvellement Année du 1er agrément:

École(s) d'intervention	<input type="text"/>
Pour les intervenants qualifiés : diplôme sportif ou certification éventuelle (joindre les justificatifs à la demande)	Domaine d'activité ex: ski, natation
	<input type="checkbox"/> NATATION
	<input type="checkbox"/> SKI
	<input type="checkbox"/> CYCLISME
	AUTRE (préciser l'activité)

Si renouvellement, préciser la date de la session de formation

« Toute personne intervenant dans une école pendant le temps scolaire doit respecter les principes fondamentaux du service public d'éducation, en particulier de laïcité et de neutralité (conformément notamment à la circulaire n° 2001-0653 du 28 mars 2001).

Elle doit respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'elle aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école ».

Extrait du règlement type départemental

Lettre d'engagement

Je soussigné(e) , m'engage à :

- respecter le règlement ci-dessus ainsi que le règlement intérieur de l'école, les modalités fixées avec l'enseignant et le règlement des structures extérieures à l'école (comme celui de la piscine ou du gymnase par exemple).
- à participer à une réunion d'information concernant le projet pédagogique organisée par l'école.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur que les informations ci-dessus sont exactes et ne pas faire l'objet d'une condamnation pour un crime ou un délit incompatible avec une intervention auprès d'élèves mineurs.

Date

Signature

Cadre réservé à
l'administration

Validé par l'IEN de circonscription

Vérifié au FIJAIS

Agrément validé

L'inspecteur d'académie,
directeur académique
des services de l'éducation
nationale

Philippe Destable